

# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

## VOTRE SÉJOUR À CHYPRE

### **PASSEPORT, VISAS ET DOUANES**

Pour entrer à Chypre, il est vivement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

En effet, il est rappelé que la France considère que les cartes nationales d'identité (CNI) délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, même si aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. Cette règle n'est pas appliquée par Chypre (c'est également le cas d'autres pays de l'UE).

### **SANTÉ**

Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR). Dans tous les cas, prendre l'avis de son médecin traitant ou d'un centre de conseils aux voyageurs.

La vaccination préventive contre les hépatites A et B peut être conseillée, de même que la vaccination contre la fièvre typhoïde, selon la durée et les conditions du séjour.

## **LANGUE**

À Chypre, les langues officielles sont le grec (environ 80% de la population) et le turc. Ces deux langues ont des variantes chypriotes. Parmi les Grecs, beaucoup parlent l'anglais.

## **DÉCALAGE HORAIRE**

Chypre est à GMT+2 (+3 en été), il y a donc une heure de décalage avec la France.

## **MONNAIE**

La monnaie officielle de Chypre est l'euro.

## **TÉLÉPHONE**

de la France vers Chypre : + 357 + l'indicatif régional suivi du numéro de votre correspondant  
de Chypre vers la France : + 33 et le numéro de votre correspondant sans le 0

## **ÉLECTRICITÉ**

220 volts. Prises de type britannique, 3 broches plates, il faut donc un adaptateur.

## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse

de voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Police et urgences : 112

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France à Chypre

Adresse : 14-16, Saktouri Street - 2e étage - Agioi Omologitai, 1686 Nicosie

Tél. : +357 22 58 53 00